

London - le 30 avril 1921

Mon cher confère,



Comme nous l'avons
 convenu j'ai proposé hier et, malgré
 l'extrême exigence de nos ressources,
 fait voter une allocation de 200 £
 à la vue - Courman pour l'aider à
 supporter les frais de nos anciens

est somme leu le prochain mariage de
sa fille. Cette somme est, bien entendu,
indépendante des 500 F alloués, comme dot,
à la jeune fille.

Il serait désirable que l'exemple, donné
par l'Académie des Jeux-Floraux fut suivi
par les autres Académies, dans la mesure des
possibilités de chacune d'elles, afin de
récompenser une famille de serviteurs,
exceptionnellement honnête et dévoué.

L'autorité, dont vous jouissez auprès
des différentes Académies qui fréquentent l'hôtel



d'Arizat, vous permet-elle de prendre
l'initiative d'une demande analogue, sinon
quant au chiffre, du moins quant au
principe, dans les autres Académies? J.

Comme à votre appréciation souveraine le
soin de ce qui sera possible à faire. En
tout cas, exprimant vos sentiments de
bienveillance à l'égard de la famille Courman
j'ai cru vous être agréable en vous annonçant
ce qui avait été fait, pour elle, aux Jeux
Floraux.

Trouville, mon cher et très honoré

confier après l'expression de nos
sentiments les vœux et les
cordialement serons

L. Boscador